

adresse de renvoi :

DREAL Normandie
Service Ressources Naturelles
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
76036 ROUEN Cedex

Consultation du public - dérogation espèces protégées – P3 ROUEN S.A.S. : Bâtiment logistique

Conformément aux articles L123-19-1 du Code de l'environnement relatifs à la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, le public est invité à donner son avis sur la demande de dérogation à la protection des espèces pour déroger à l'article L411-1 du code de l'environnement. Cette demande de dérogation porte sur le dossier présenté par P3 ROUEN SAS pour son projet de plateforme logisitique : P3 LOGISTICS PARKS ROUEN
Consultation ouverte du 22 septembre au 6 octobre 2022

Il y a 6 questions dans ce questionnaire.

Remarque sur la protection de la vie privée

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

1/ La justification et la présentation du projet, vous paraissent-elles pertinentes ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui non sans opinion

Veillez saisir votre commentaire ici:

2/ Les mesures environnementales proposées (séquence ERC) pour pallier les impacts portés à la biodiversité, vous paraissent-elles suffisantes ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui non sans opinion

Veillez saisir votre commentaire ici:

3/ Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par P3 ROUEN SAS ?

Veillez saisir votre commentaire ici:

4/ Etes-vous favorable/défavorable à l'octroi de la dérogation ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

réponse obligatoire pour prendre en compte la participation à la consultation

favorable défavorable sans opinion

5/ Votre nom (facultatif) :

6/ Votre prénom (facultatif) :

7/ Votre commune de résidence :

8/ Connaissance de la consultation

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- sur le site de la Dreal

- sur le site de la préfecture 76

- sur le site de P3 ROUEN SAS

- autre

Merci pour votre participation

Les participations à la consultation doivent être postées avant le 6 octobre 2022 minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour être recevables et intégrées à l'instruction du dossier.